

Procuration de paiement de la bourse nationale de collège Établissement d'enseignement privé

La procuration de paiement de la bourse nationale de collège¹ est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Établissement : COLLEGE SAINT JEAN BAPTISTE DE LA SALLE

Adresse : 28 RUE DU FAUBOURG DE PARIS

Commune : VALENCIENNES Code postal : 5 9 3 0 0

Je soussigné(e) Nom et prénoms

demeurant au Adresse

agissant en tant que : ☐ père ☐ mère ☐ autre personne en charge de l'élève

de Nom et prénom élève de cet établissement en classe de _____

pour l'année scolaire 2023 - 2024, autorise MONSIEUR VYVEY EMMANUEL l'issuement

le chef de l'établissement agissant par délégation de l'organisme de gestion, à recevoir en mon nom, le montant de la bourse de collège attribuée à mon enfant.

Cette autorisation implique que le chef de l'établissement :

- donnera décharge de la somme de la bourse de l'enfant au comptable public dès versement au compte de l'établissement.
- me versera par virement bancaire, le montant restant éventuel de la bourse de l'élève après le paiement des frais de pension ou de demi-pension.

Fait le

Fait le

À _____

À VALENCIENNES

Signature du responsable de l'enfant

Signature du Chef d'établissement